

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du Mardi 10 Novembre 2015

Ce mardi 10 novembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Jean-Pierre LEGOUBEY, Michèle AGNES, Sandrine LEJEUNE, Béatrice GOSSELIN, Pascale DUBOSCQ, Pierrette FILTOPOULOS, Philippe GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean-Claude LECLERC, Sylvie BEAUFILS, François LEGRAS, Jacky GAILLET, Auguste TESSON, Gaëtan COENEN

Excusés : Claudine LEDOLLEY

**Pouvoirs : Françoise K'DUAL ayant donné pouvoir à Michèle AGNES
Yves GOSSELIN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LEGOUBEY
Gérard LARSONNEUR ayant donné pouvoir à François LEGRAS**

I – Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, François LEGRAS est désigné secrétaire de séance.
Monsieur le Maire adresse toutes ses pensées de soutien et de rétablissement à Claudine LEDOLLEY, le conseil municipal se joint à lui.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2015.

COMMUNIQUES:

- Monsieur le Maire présente ses excuses auprès de tous nos danseurs d'avoir à nouveau fixé cette réunion un mardi soir et précise que désormais les réunions seront fixées un autre soir!
- Cérémonie de commémoration du 11 novembre organisée à Montsurvent, tous les conseillers sont invités à être présents
- Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016, il était capital et urgent de recruter 5 agents recenseurs et des agents disponibles et consciencieux, puisque gros enjeu financier pour la commune qui dépend de la qualité de ce recensement : lors de la prochaine réunion de conseil, une présentation détaillée de la rémunération des agents sera soumise au vote.
- Bilan de la saison estivale :
 - Côté office de tourisme, une bonne saison avec une participation intense aux différentes manifestations organisées et activités proposées ; un peu plus de 2 500 visiteurs cet été à l'office de tourisme !

- Côté du camping municipal : les recettes attendues pour cette année 2015 sont 271 000 € (à comparer avec la somme de 258 000 € pour 2014) soit une augmentation d'environ 5 %
- Côté des gîtes de la Filature : les recettes attendues au 30/09 sont de 69 000 € (à comparer avec les recettes de l'année 2014 à la même date du 30/09/2014 qui étaient de 54 000 €) soit une augmentation d'environ 25 %

A cette occasion, Monsieur le Maire rappelle la prochaine échéance du Tour de France et des retombées auxquelles il faut s'attendre et se préparer

- Tous les conseillers sont invités à la cérémonie de remise des prix du concours du fleurissement de la communauté de communes le samedi 14 novembre à 10h30 à la communauté de St Malo de la Lande
- Tenue des bureaux de vote pour les élections régionales des dimanches 6 et 13 décembre
- Pour information, nous avons reçu le règlement de 1 000 euros dans le cadre de l'affaire Commune Gouville c/Mme SERENE, qui avait mis la commune au tribunal pour un recours contre le PLU
- Nous avons reçu l'arrêté de la Préfète de la Manche portant création de la commune nouvelle, qui sera créée à compter du 1^{er} janvier 2016
- Les travaux d'aménagement de la Filature sont programmés et commenceront le 4 janvier, une réunion avec les entreprises concernées pour définir un planning formel aura lieu le 2 décembre et une réunion est prévue le 15 décembre à 20h30 avec tous les utilisateurs du site pour les informer et envisager les éventuelles restrictions notamment de circulation et de stationnement
- Jean-Pierre Perrodin a eu ce matin un RDV de travail avec Thierry Hue de la SPHERE.

Les points suivants ont été rappelés concernant l'ensemble des communes :

- seuls les sacs translucides ne contenant pas de déchets valorisables doivent être collectés
- les autres, sacs non translucides ou translucides non conformes, seront laissés sur place et une étiquette explicative sera apposée dessus
- les rippeurs doivent respecter les poubelles et bacs roulants
- les usagers ne doivent pas s'en prendre aux rippeurs, qui ne font qu'appliquer les consignes

Nous vous rappelons que les sacs doivent être distribués de manière raisonnable aux usagers et qu'un suivi par foyer permet d'éviter les abus.

D'autre part Thierry Hue prépare une liste des points qui posent problème sur le territoire, notamment en termes de sécurité. Lorsqu'elle nous aura été transmise, la commission sera réunie pour étudier ces différents points noirs et voir les solutions qui peuvent être apportées. Une information sera rapportée dans la Presse et le bulletin municipal.

III – Schéma départemental de coopération intercommunale

Dans le cadre de la Loi NOTRe du 7 août 2015, portant nouvelle organisation de la République, ayant notamment pour conséquence de porter, à compter du 1^{er} janvier 2017, le nombre minimum de 15 000 habitants pour les communautés de communes (réduire le nombre de syndicats, prévoir le transfert des compétences de syndicats...).

La loi impose aux préfets d'arrêter un schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) avant le 31 mars 2016, à l'issue d'une période de concertation élargie.

C'est dans ce cadre, qu'il appartient au CM de délibérer sur le projet de schéma de Madame la Préfète, avant le 10 décembre et de formuler son avis de façon détaillée et éventuellement d'effectuer des propositions concrètes et constructives répondant à l'objectif de rationalisation posé par la loi.

Monsieur le Maire rappelle, que pour le Coutançais, il est proposé :

« Les 6 communautés de communes du Coutançais constituent des territoires aux intérêts partagés particulièrement forts en termes d'habitudes de vie (éducation, commerce, santé), de bassin d'emploi, comme de pratiques en commun sur l'aménagement du territoire notamment (SCOT, Pays). La constitution d'une communauté de communes à cette échelle est pertinente en termes de développement économique et encourage les mécanismes de solidarité financière et territoriale, indispensable pour préparer l'avenir. Enfin, les deux communautés de communes de Saint-Malo de la Lande et de Montmartin sur Mer constituent l'ouverture naturelle vers la mer de l'actuelle communauté de communes du Bocage Coutançais. »

Il est donc proposé de fusionner les communautés de communes suivantes :

- CC du canton de la Haye-du- Puits
- CC du canton de Lessay
- CC Sève et Taute
- CC du canton de Saint-Malo de la Lande
- CC de Montmartin sur Mer
- CC du Bocage Coutançais

Monsieur le Maire présente le projet et les arguments de Mme la Préfète ainsi que la carte proposée pour le nouveau découpage du département et de la future communauté de communes. Monsieur le Maire rappelle le sondage qui avait été fait au sein du CM avant la proposition de Mme la Préfète, rappelant que certaines communes avaient déjà délibéré alors dans l'optique de faire un regroupement de communes littorales dans un premier temps.

Monsieur le Maire rappelle les trames de la réflexion initiale, les nouveaux découpages proposés avec les très grosses nouvelles intercommunalités proposées dans le SDCI, rappelant les compétences obligatoires qui seraient alors imposées aux nouvelles intercommunalités: le développement économique et du tourisme, la collecte et le traitement des ordures ménagères, la gestion de l'eau et de l'assainissement (qui pourra être décalée dans le temps soit janvier 2017 soit janvier 2020), la compétence Gemapi pour la défense de la mer et l'accueil des gens du voyage.

L'ancienne loi prévoyait d'additionner les transferts de compétences, cette nouvelle proposition n'impose que les compétences obligatoires, les autres sont discutables.

Monsieur Gaillet insiste pour rappeler l'identité littorale et ses forces en matière de tourisme à conserver dans le cadre de ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Blainville avait délibéré rapidement et s'était positionnée contre l'idée d'aller vers Montmartin ou Lessay.

Monsieur le Maire explique au CM qu'il rejoint la proposition de Mme la Préfète dans la mesure où les compétences imposées aux nouvelles intercommunalités sont revues à la baisse et sont dénommées et dénombrées et permettront aux communautés historiques de rediscuter les compétences déjà déléguées avant, en vue éventuelle de les reprendre par les communes et revoir les modalités de création de communes nouvelles. L'objectif alors étant de faire se regrouper les toutes petites communes.

Madame Laisney demande quelles compétences risqueraient d'être redonnées aux communes, Monsieur le Maire lui répond que « les pompiers » seraient redonnés au département, le reste des compétences à redonner ne sera discuté qu'à l'issue de la création des nouvelles intercommunalités.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux au débat, un tour de table se met en place :

Monsieur Coenen demande ce que prévoient les textes sur les modalités de vote, majorité simple, qualifiée...et quelle sera la représentativité des élus de Gouville s/Mer dans la future intercommunalité.

Monsieur Gaillet s'interroge sur les économies de gestion de ce nouveau projet de regroupement. Monsieur le Maire rappelle que le débat ne porte pas sur cet objet. Monsieur Gaillet précise l'importance des regroupements quant à l'avenir même des petites collectivités. Béatrice Gosselin se positionne comme favorable au schéma mais propose d'inscrire une demande pour connaître les modalités de transferts des compétences facultatives afin de garder le poids de décision en la matière.

Monsieur le Maire rappelle qu'un des objectifs de ce schéma reste l'accroissement de solidarité financière.

Monsieur Legoubey demande si les compétences facultatives seront proposées au vote dans le CM de chaque commune à chaque proposition de transfert. Il demande aussi ce que deviendra le Pays de Coutances demain si cette entité devient la nouvelle intercommunalité. Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura plus besoin de SCOT, ni de Pays et qu'ainsi une strate serait supprimée puisque l'entité serait la même.

Monsieur Coenen demande quel sera le poids de l'avis du CM demandé aujourd'hui par la Préfète.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal donne un avis favorable sur les arguments de Mr Beaufils dans son modèle de délibération, l'importance d'arriver dans cette nouvelle intercommunalité dans une bonne volonté de vouloir plutôt que dans l'opposition est soulignée par plusieurs conseillers, bien qu'ils aient dit que leur premier point de vue était contre : Béatrice Gosselin, Jean-Pierre Legoubey, François Legras, Michèle Agnès et Gaëtan Coenen.

Monsieur Coenen ajoute que le choix nous est imposé pour rejoindre une grosse intercommunalité, que le fait que celle concernant notre commune est la seule ouverte aux 4 autres est un point positif, mais il ne souhaite pas une adhésion unanime de Gouville à ce schéma et déplore cette taille d'EPCI, qui n'est plus humaine et le manque d'éléments sur l'avenir.

Pascale Duboscq se positionne plutôt favorable mais déplore aussi le manque d'éléments concrets, la dimension du projet, et le fait qu'on n'a peut-être pas vraiment le choix.

Pierrette Filtopoulos émet un avis favorable en précisant qu'il faudra être prudent.

Jacky Gaillet émet un avis favorable et rappelle qu'il l'a toujours été pour rejoindre Coutances car pour lui les regroupements sont certitudes de force et il ne doute pas que la représentativité persistera.

Philippe Gosselin émet un avis favorable, bien que ce n'était pas son choix initial.

Valérie Laisney rappelle qu'elle était contre, mais elle aussi par défaut et sous réserve de conserver notre identité de commune littorale, elle émet un avis favorable. Elle ajoute ses réserves sur l'idée de récupérer certaines compétences par les communes.

Jean Claude Leclerc rappelle qu'il avait toujours privilégié l'optique d'un gros regroupement, il vote favorable et s'interroge en voyant la taille du grand Cherbourg prévu dans ce schéma, suggérant alors le regroupement du Coutançais avec le Grand St Lô afin de nous mettre à presque égalité du nombre d'habitants.

Sylvie Beaufils exprime le risque de perte de proximité pour les habitants face à la taille inhumaine de la future structure et s'inquiète que l'outil informatique ne devienne l'outil indispensable pour gagner les nouvelles distances géographiques qui nous seront imposées et sépareront les habitants des bureaux.

François Legras émet un avis favorable bien que parti lui aussi sur un regroupement des communes de la bande côtière au départ.

Auguste Tesson trouve que tout nous est imposé aujourd'hui dans ce schéma, se demandant si la démocratie n'est alors pas que factice, il serait plutôt favorable mais ne sachant pas si ce débat sera même entendu, il refuse de voter.

Après ce long débat, le conseil municipal, à la majorité (12 pour, 1 contre, 1 refus de vote et 4 abstentions) donne un avis favorable au projet de schéma de Madame la Préfète et demande, à l'unanimité des votants présents, qu'une 2ème délibération, sous forme d'amendement comme ci--dessous détaillé - soit joint à la délibération de cet avis favorable :

« Considérant qu'il y a lieu de conserver dans les communes un ensemble de compétences devant être gérées dans la proximité, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et des votants, souhaite que l'ensemble des compétences non obligatoires soient examinées par le nouvel EPCI créé dans le cadre de la Loi NOTRe et le cas échéant être restituées aux communes pour apporter aux habitants les services et aménagements utiles à leur vie de tous les jours ».

IV – Présentation de l'esquisse du lotissement de la Jeannerie et rétrocession de terrains

Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY, rapporteur de la commission, présente l'esquisse de l'avant-projet de 8 HLM avec le principe de rétrocession à titre gratuit, de l'emprise de terrains à la SA HLM, d'environ 1 950 m² et présente le plan de l'avant-projet global d'aménagement de ce lotissement prévoyant 12 lots.

Dans le cadre de ce projet et suite à la demande de la propriétaire de la parcelle AK 380, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de rétrocéder environ 88 m² à Madame GRANDIN, au prix de vente de 55 € HT/m² (sur la base du prix du m² révisé du dernier lot à vendre à la Chantelourie + participation aux frais de bornage).étant entendu que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette vente et notamment l'acte de vente par devant le Notaire.

Le conseil municipal retient à l'unanimité le devis du cabinet GEOMAT pour les travaux de bornage en lien avec l'échange de terrain avec les consorts JOUVET (voté lors de la dernière réunion de CM), d'un montant de 1 300 € HT soit 1 560 € TTC.

V – Projet d'extension mesurée de l'accueil du camping municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Legoubey et entendu les deux propositions par lot pour ce projet de travaux d'extension de l'accueil du camping, le conseil retient à l'unanimité les offres mieux disantes suivantes :

Lot 1 : terrassement démolition : entreprise BATITEK pour le montant de 2 210 € HT

Lot 2 maçonnerie : entreprise BATITEK pour le montant de 3 021.53 € HT

Lot 3 charpente ossature bois bardage : LEPRETRE pour le montant de 9 762.50 € HT

Lot 4 : couverture : LEJOLIVET pour le montant de 4 883.79 € HT

Lot 5 : isolation doublage menuiseries intérieures : LEPRETRE pour le montant de 4 725 € HT

Lot 6 : menuiseries intérieures : LEPRETRE pour le montant de 2 595 € HT

Lot 7 : électricité chauffage : LECOEUR pour le montant de 5 175.90 € HT

Lot 8 : carrelage : MARTINET pour le montant de 2 683.87 € HT

Soit un montant total de travaux de 35 057.59 € HT, soit 42 069.10 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'honoraires du bureau RC2M pour le suivi de chantier sur la base du montant de ces travaux, soit 2 103.46 € HT, soit 2 524.15 € TTC portant la mission au prix global de 3 603.46 € HT soit 4 324.15 € TTC.

VI – Effacement des réseaux de la rue du 28 juillet 1944 : étude de la proposition du SDEM

Dans le cadre du projet d'effacement de réseaux rue du 28 juillet 1944, le SDEM adresse sa proposition de réaliser la mise en sous terrain des réseaux aériens existants, prévoyant 2 parties. Pour le **réseau de distribution d'électricité**, le SDEM assure la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage des travaux. Il réalise toutes les études nécessaires, les travaux de terrassement et déroulage des réseaux et branchements en sous-terrain y compris chez les riverains. Ainsi que les travaux de dépose du réseau aérien et si nécessaire de réfection de chaussée.

Pour le réseau de télécommunication, l'absence d'appui commun (poteau supportant à la fois l'élec et le télécom) ne permet pas au SDEM d'assurer la maîtrise d'ouvrage et il faudra se rapprocher d'Orange pour connaître les modalités techniques et financières.

Pour le réseau d'éclairage public, le SDEM réalise l'ensemble des terrassements, pose de fourreaux et câbles.

Concernant le coût et le financement, voir tableaux annexes scannés ainsi que le plan.

Participation de la commune pour la partie 1 = 48 000 €

Participation de la commune pour la partie 2 = 55 500 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal retient la proposition du SDEM, décide la réalisation de ce projet, partie 1 et 2 telles que présentées par le SDEM, et attend de voter son budget primitif 2016 pour programmer les dates d'intervention et s'engager sur des délais. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la participation de la commune comme définit dans la proposition du SDEM et de s'engager à porter ces sommes au budget communal ainsi que de rembourser les frais engagés par le SDEM si toutefois aucune suite n'était donnée au projet. VOIR DELIB OFFICIELLE DU SDEM

VII – Travaux sur les églises

Les églises de Montcarville et de Linverville ont fait l'objet d'une visite attentive par Bernard Marc, Président de l'association de sauvegarde de ces églises, avec le soutien du CAUE afin d'établir un programme de travaux de restauration à réaliser d'une part sur le clos et le couvert (travaux à la charge de la commune) et travaux d'intérieur et de restauration du mobilier à la charge de l'association.

Ces travaux sont éligibles à une subvention du Conseil départemental, dont les modalités ont été récemment modifiées. Ainsi dorénavant :

- toute demande doit atteindre un minimum de 20 000 € HT de travaux par édifice et s'entendra sur un programme pluriannuel
- les travaux sur le clos et le couvert, à la charge de la commune, deviennent éligibles à hauteur de 20 % du montant HT des travaux
- la demande de subvention totale est toujours à présenter par la commune, maître d'ouvrage
- la subvention allouée à l'association a fortement baissé et dépend du nombre d'habitants de la commune (20 % ou 30 % du HT des travaux - au lieu de 50 % auparavant !!-)

A la suite de cet état des lieux, un chiffrage estimatif a été demandé à des entreprises et le coût des travaux est le suivant :

- Eglise de Linverville : 35 021.08 € HT de travaux concernant exclusivement l'intérieur soit pris en charge par l'association
- Eglise de Montcarville : 27 396.95 € HT de travaux dont 19 384.95 € HT concernant le clos et le couvert à la charge de la commune et 8 012 € concernant l'intérieur et le mobilier soit à la charge de l'association

L'association mène des démarches pour être éligible à 30% et non 20%, la demande a été portée au Conseil Départemental et reste dans l'attente de réponse.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à la majorité (Sylvie Beaufiles s'abstient) par un accord de principe, de prévoir un programme de travaux pluriannuel, prévoyant la totalité des travaux concernés, de prévoir la prise en charge à hauteur de 80 % du montant revenant à la charge de la commune (représentant la somme de 15 507.96 € HT) sous une forme pluriannuelle et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention complète pour la totalité des travaux à réaliser par la commune d'une part et par l'association d'autre part.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Bernard Marc pour son investissement dans cette démarche et le montage de ces dossiers particulièrement compliqués.

Il est rappelé que depuis sa naissance (1976), l'association de sauvegarde des églises a investi 310 000 € dans nos églises, hors subvention.

VIII – Remplacement de gouttières

Monsieur Legras rappelle qu'une consultation a été faite pour prévoir les travaux de réfection de gouttières urgents. Après avoir fait lecture des différents devis, le conseil municipal retient à l'unanimité les offres moins disantes suivantes :

- Remplacement de gouttières sur les vestiaires du club house :
 - Devis de l'entreprise COLIBEAUX : 1 414.80 € HT, soit 1 697.76 € TTC
- Remplacement de gouttières sur école primaire classes CE1 et CE2 côté sud et 2 pignons :
 - Entreprise COLIBEAUX : 1 864.30 € HT, soit 2 237.16 € TTC
- Remplacement gouttières derrière logement de la Filature du côté de Mr et Mme Dries :
 - Entreprise COLIBEAUX : 1 634.90 € HT, soit 1 961.88 € TTC

Et autorise Monsieur le Maire à engager les travaux d'un montant total de 4 914 € HT, soit 5 896.80 € TTC.

IX – Proposition d'achat d'une pillonneuse

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'acheter une pillonneuse et retient le devis de Régis Location d'un montant de 1 995 € HT, soit 2 394 € TTC

X – Fourniture d'électricité supérieure à 36 kWa : nouvelle réglementation

Les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36 kWa vont disparaître au 31 décembre 2015, afin de se mettre en conformité avec le droit européen.

En conséquence il nous appartient de signer avant le 31 décembre prochain un nouveau contrat en offre de marché avec le fournisseur de notre choix, concernant l'abonnement de la Filature et du camping municipal, concernés par un abonnement supérieur à 36 kVa.

Considérant ce délai court et incompressible, il a fallu lancer une consultation le 2 novembre et demander les offres pour le 17 novembre prochain afin de nous mettre en conformité avec cette obligation et signer un contrat avant le 31 décembre. Les offres seront présentées, en vue d'attribuer le marché, à la prochaine réunion de CM.

XI – Horaires d'ouverture de l'office de tourisme

Dans le cadre de la démarche de demande de classement de l'Office de tourisme, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de prendre une délibération indiquant le respect des horaires d'ouverture de l'office de tourisme en l'occurrence :

Juillet août :

Du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h30 à 18h30

Dimanche et jours fériés de 9h à 13h

Juin et septembre :

Du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 15h à 18h

Fermé dimanche, lundi et jours fériés

D'octobre à mai :

Du mardi au samedi de 9h30 à 12h30

Fermé dimanche, lundi et jours fériés

SAUF

Vacances de Pâques, toutes zones :

Du mardi au samedi de 10h à 13h et de 15h à 17h

Fermé dimanche, lundi et jours fériés

XII – Suppressions de postes : régularisation

Dans le cadre des recherches demandées par la Cour des Comptes, il apparaît que certains postes ont été créés et sont à ce jour non pourvus. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre une délibération pour régulariser le tableau de nos effectifs et supprimer ces postes non pourvus à ce jour :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (ancien grade de Chantal LEBEURIER, qui depuis est adjoint administratif principal de 1^{ère} classe suite à évolution de carrière)
- 2 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (ancien grade de Nathalie JAMES et Antoine GILLES, qui sont désormais adjoint technique de 1^{ère} classe suite à évolution de carrière)
- 4 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet (anciens grades d'agents techniques ayant évolué et qui sont désormais adjoint technique principal de 2^{ème} classe Denis BRANDILY, André LEMAITRE, Alain HEBERT et Claude DELAFOSSE)
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, qui était l'ancien grade de Pierrette POTIGNY qui a ensuite avancé au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sans que son poste précédent n'ait été supprimé

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (ancien grade de Pierrette POTIGNY désormais partie à la retraite)
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe qui avait été créé pour Gyslaine DOUCHIN, mais qui n'a jamais été nommée à ce grade, pas d'avancement.
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour 20.5 h/hebdo (ancien poste de Nadine HACQUEBECQ avant diminution de son contrat horaire, à sa demande)

XIII – Clôture du budget annexe du lotissement des Fresnes : régularisation

De la même façon, la Cour des comptes demande justificatif de la clôture du budget annexe des Fresnes, ce budget créé en compta en 2003 a été clôturé le 31/12/2009. A l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre une délibération pour régulariser cette clôture de budget.

XIV – Rétrocession de voirie lotissement la Caravelle

Suite à la déclaration d'achèvement de travaux enregistrée par la SCI la Caravelle à la date du 04/05/2015, le lotisseur demande au conseil municipal de prendre une délibération pour acquérir à titre gratuit de la voirie du lotissement de la « Caravelle » situé rues du Hameau Noël et Hameau Laurier et d'accepter d'engager la commune à prendre en charge les frais d'acte. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal rejette à l'unanimité la demande du lotisseur (tant que tous les lots ne sont pas vendus).

XV – Evolution des activités du Moulin de Gouville

Madame Béatrice Gosselin informe le conseil municipal, que la commune de Gouville a procédé au recrutement d'un conducteur du moulin depuis le 2 novembre dernier et lui a confié l'étude de mise en place du fonctionnement du moulin en vue de fabriquer de la farine, avec la mise en œuvre de tous les protocoles réglementaires et la recherche de fournisseurs pour acheter le blé, en tenant compte de toutes les contraintes sanitaires. L'office de tourisme sera notre partenaire pour réaliser les supports promotionnels du moulin, présenter un programme touristique autour du moulin et la recherche de tous les partenaires touristiques privés et publics qui pourraient être intéressés par cette activité.

Madame Gosselin précise qu'une convention sera prochainement mise en place entre l'association « les amis du moulin » et la commune, pour définir les axes de développement et de responsabilité de chaque partie. Monsieur le Maire précise que la construction d'un abri sera nécessaire pour accueillir les visiteurs. Mesdames Gosselin et Laisney ajoutent, que la mise en place de signalétique sera aussi un point fort à prévoir pour faire connaître notre moulin et en assurer sa pleine activité!

XVI – Révision des tarifs de location des gîtes pour l'année 2016

Après avoir entendu l'exposé de Madame Béatrice Gosselin, le conseil municipal a procédé au vote des tarifs de location des gîtes pour l'année 2016 en appliquant à l'unanimité une augmentation de 2 %.

Concernant le tarif de location mensuelle du gîte de mer, un débat a eu lieu sur le choix même d'orienter ces gîtes touristiques à une location mensuelle, le tarif est voté au prix de 357 €/ mois, à la majorité. Monsieur Gaillet, ne souhaitant pas voir destiner ces gîtes à vocation touristique à une formule de location mensuelle, précise qu'il souhaiterait au moins un tarif mensuel égale au prix d'une semaine haute saison.

XVII – Divers

- Suite au rapport de la commission des travaux du 15 octobre, transmis par François Legras, le conseil municipal décide à l'unanimité de:
 - terminer les murs rue du Hameau Laisney
 - prévoir l'ouverture piétonne face au passage piéton face au U sous réserve que U réalise les marches face
- Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise GOSELIN d'un montant de 1 200 € HT, soit 1 440 € TTC pour rehausser la borne campings cars et prévoir une structure métallique galvanisée pour un futur abri de la borne (à « habiller » par les agents techniques), afin de la protéger des embruns.
- Madame Béatrice Gosselin présente la demande de partenariat reçue de la junior association « les sentiers de la mémoire », qui a pour rôle de diffuser et transmettre la Mémoire dans le Pays de Coutances avec la forte implication de jeunes lycéens et de leur famille. Cette association compte 142 membres et c'est grâce au soutien de la Région, de certaines fondations mais aussi de collectivités locales qu'elle peut élargir ses activités et notamment organiser tous les 2 ans à Coutances la semaine de la Mémoire. La somme de participation dans le cadre de ce partenariat restant libre de décision de la collectivité: après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable et cette demande sera étudiée lors des votes de subvention pour l'année 2016. Un courrier leur sera adressé dans ce sens.
- Remerciements du Club de campings cars de Rouen pour l'accueil toujours chaleureux de la part de la Municipalité, qui ont fêté leur 10^{ème} séjour à Gouville cette année, et partenariat avec le club de pétanque gouvillaise !
- Remerciements des associations FLEURIR GOUVILLE, LES ATELIERS DE LA FILATURE et le CLUB DE TAROT GOUVILLAIS pour la subvention qui leur a été attribuée
- Contraction d'un emprunt long terme sur le budget camping, comme prévu au budget primitif, d'un montant de 30 000 € et sur 7 ans : nous avons reçu 2 propositions bancaires seulement (La Banque Postale et la Caisse d'Épargne n'ont pas répondu)
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition moins disante du Crédit Mutuel au taux fixe de 1.25 % avec 75 € de frais de dossier et un coût de crédit de 1 378.46 € /an
- Contraction d'un emprunt court terme sur le budget annexe du « lotissement artisanal », comme inscrit au budget primitif de ce budget annexe, d'un montant de 140 000 € proposé sur 2 ou 3 ans : nous avons reçu 3 propositions bancaires (la Caisse d'Épargne n'a pas répondu)
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition moins disante du Crédit Mutuel sur 3 ans sur la forme d'un prêt relais (capital remboursé en fin de contrat) au taux fixe de 0.95 % avec 140 € de frais de dossier, étant entendu que si la commune rembourse par anticipation, il n'y aura aucun frais
- Considérant la demande du Comité des Fêtes de vouloir remplacer le parc des illuminations de Noël à l'aide de cordons à LED économique (dans une démarche notamment d'économie d'énergie) dans un programme pluriannuel et ainsi demander 2 000 € /an sur 4 ans pour couvrir l'estimatif du coût du cordon lumineux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité leur demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 8 000 € programmée sur 4 ans et prévoit que le premier

versement de subvention exceptionnelle de 2 000 € leur sera versé dès cette fin d'année 2015, le second en 2016, le 3^{ème} en 2017 et le dernier en 2018.

TOUR DE TABLE:

- Jacky Gaillet se propose de faire un article dans le prochain bulletin sur l'exposition réalisée par Monsieur Marc qui a réuni 350 visiteurs. Monsieur le Maire remercie et félicite chaleureusement Monsieur Marc pour son travail qui sera donc plébiscité dans le Gouvillais
- Philippe Gosselin remercie le conseil municipal pour la subvention versée à la SNSM
- Sandrine Lejeune remercie le conseil municipal pour la subvention versée à l'APE
- Sylvie Beaufiles demande comment se passeront les raccordements individuels à la fibre optique. Monsieur le Maire précise que les informations ne nous sont pas encore données pleinement, mais qu'une réunion publique sera organisée à destination des habitants. Par ailleurs, les formulaires de pré raccordement sont disponibles à l'accueil de la mairie. Gaëtan Coenen demande où en sont les travaux de la fibre optique du côté de la route de Montsurvent de l'Yberterie. Monsieur le Maire précise que ces travaux ne sont pas réalisés dans le même programme que ceux en cours dans le bourg.
- Sylvie Beaufiles demande s'il y a un règlement de protection de l'estran car elle a vu un tracteur vider sa benne sur l'estran. Elle précise qu'elle n'a pas pu voir ce que ce tracteur avait déversé. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de règlement spécifique mais que tout dépôt d'immondice est interdit y compris sur l'estran, le délit devant alors être constaté sur le fait. Monsieur le Maire précise en outre, que les petites moules sont autorisées pour les tracteurs qui en ont l'autorisation (numérotés).